



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de prolongement de la ligne T1 du tramway jusqu'à l'Ariane-Trinité
Question écrite n° 20195

Texte de la question

M. Cédric Roussel alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'absence de prolongement de la ligne T1 du tramway de la métropole Nice Côte d'Azur permettant de relier le terminus actuel de Pasteur jusqu'à l'Ariane et à terme, La Trinité. Situé au nord-est de la ville de Nice, le quartier de l'Ariane se trouve géographiquement « coincé » entre le lit du Paillon, le cimetière de l'est, l'usine d'incinération et la cimenterie Lafarge. Par ailleurs, ce quartier inscrit QPV-zone franche, ainsi que les communes de Saint-André de la Roche et La Trinité qui lui sont limitrophes, constituent un réel « verrou » de circulation desservant l'ensemble de la vallée du Paillon. En 2002, l'État prenait la décision de cofinancer le projet de la ligne T1 du tramway à la condition impérative que le prolongement vers l'Ariane et la Trinité soit opéré dans les années suivant son achèvement. Le 24 novembre 2007 était inaugurée la mise en service de ligne T1 du tramway. En décembre 2009, le vote du schéma directeur du réseau de transport urbain de la métropole Nice Côte d'Azur confirmait et inscrivait le prolongement de cette ligne T1 jusqu'à l'Ariane et à terme, La Trinité. Le 6 juillet 2013 s'achevaient des travaux d'extension partiels de la ligne T1 sur la portion de Pont Michel - quartier Pasteur. Depuis cette date, les travaux d'extension jusque l'Ariane et la Trinité n'ont toujours pas été programmés, encore moins démarrés, par la métropole Nice Côte d'Azur, alors même que la subvention allouée par l'État a d'ores et déjà été utilisée. La prospérité de la vallée du Paillon et le désenclavement de bassins de vies dépendent de l'éradication de la saturation de la circulation dans cette zone sur le long terme, il en va de leur développement économique, social et environnemental, ce pourquoi l'État en avait fait sa condition de co-financement dès 2002. En cette période d'étude au Parlement du projet de loi d'orientation des mobilités visant au désenclavement des territoires oubliés, et énonçant un droit à la mobilité pour tous, Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce non-respect, à ce jour, par le président de la métropole Nice Côte d'Azur de sa condition de subventionnement d'extension de la ligne T1 du tramway à l'Ariane et à la Trinité.

Texte de la réponse

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont un taux de motorisation moins élevé que la moyenne française. La présence de transports collectifs dans ces zones revêt dès lors un caractère primordial. L'État soutient ainsi depuis de nombreuses années la desserte de ces quartiers par des transports collectifs en site propre qu'il cofinance. Le projet de loi d'orientation des mobilités réaffirme la nécessité de renforcer leur accessibilité. Dans le cas de la ville de Nice, le réseau de tramway dessert l'ensemble des quartiers prioritaires hormis celui de l'Ariane. L'État a subventionné en 2003 la réalisation de la ligne de tramway T1 entre Las Planas et Pont Michel. Il a souligné dès cette époque le besoin d'améliorer les accès vers l'Ariane, alors desservie par des bus et des TER. Depuis l'achèvement de la ligne T1 à Pasteur, la métropole a travaillé sur plusieurs scénarios, sans en adopter un définitivement. En juin 2019, elle a annoncé examiner une solution de tram-train consistant à prolonger la ligne T1 en rive droite du Paillon jusqu'à La Trinité puis à réutiliser la ligne ferroviaire jusqu'à Drap-Cantaron. Le volet programmation de la loi d'orientation des mobilités inclut la poursuite des aides de l'État en faveur des transports en commun, notamment lorsqu'ils desservent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Un nouvel appel à projets devrait ainsi être lancé prochainement. La métropole de Nice pourra à cette occasion présenter la solution qu'elle préconise en vue d'améliorer la desserte de la vallée du

Paillon.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Roussel](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20195

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5097

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10619